



AVIS IMPORTANT

DATE : 27 MARS 2020

OBJET : LES SERVICES DE COLLECTE DE DÉCHETS ET DE RECYCLAGE SONT MAINTENUS

Compte tenu des développements des derniers jours en lien avec la COVID-19, nous voulons vous rassurer en ce qui a trait aux services de collecte et de traitement des matières résiduelles pour les 20 municipalités de la MRC de Bellechasse ainsi que pour les municipalités hors territoire ayant une entente de service avec la MRC, soit : Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille-de-Lellis.

Actuellement, le centre de tri où nous acheminons nos matières recyclables éprouve certaines problématiques qui découlent de la situation liée à la COVID-19. Il a donc dû cesser temporairement ses opérations. Cela fait en sorte que le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse a dû prendre des mesures supplémentaires afin de pouvoir continuer à offrir son service de recyclage. Il a été convenu que les matières recyclables soient acheminées et traitées à un autre centre de tri durant toute la durée de l'arrêt temporaire.

Le service de collecte des déchets et de recyclage est donc maintenu pour tous nos utilisateurs, autant au niveau résidentiel que commercial.

Nous profitons aussi de l'occasion pour vous transmettre certaines consignes à respecter provenant de RECYC-QUÉBEC:

- Gardez vos contenants consignés à la maison. **Ne les mettez pas dans votre bac de recyclage (bac bleu).**

- Disposez des mouchoirs, gants, masques, lingettes et autres produits de protection ou nettoyage utilisés dans votre bac à déchets (bac vert). **Ces matières ne doivent pas être mises dans les bacs de collecte des matières recyclables.**

Pour toute question, prenez note que le Service de gestion des matières résiduelles est disponible pour répondre à vos questions. Ainsi, vous pouvez nous joindre au 418-466-2495 ou à infogmr@mrcbellechasse.qc.ca

Service de gestion des matières résiduelles
MRC de Bellechasse